



Réunion du comité de village de Blagon

19 mars 2025

Présents : Chauveau Laila, Siret Magaly, Dubrunet Olivier, Raimbault Valentin, Gonzalez Stéphane, Guerra Gauthier, Consolin Claude

Élu présent : Christian Cailly

Ordre du jour :

- Réintégration d'un membre démissionnaire
- Rappel de neutralité politique du comité de village
- Urbanisme
- Lac
- City-stade
- Point d'Echange Intermodal
- Bus
- Sécurité
- CLCTP (Comité Local Citoyenneté Tranquillité Publique)
- Printemps des poètes
- Comptes-rendus

1. Réintégration d'un membre démissionnaire

Une personne souhaite revenir dans le comité.

L'élu signale que le retour d'une personne qui a déjà fait partie du comité, en est partie et souhaite y revenir, doit être approuvé par les autres membres.

Le retour dans le comité de Valentin RAIMBAULT est accepté à l'unanimité.

2. Rappel de la neutralité politique du comité de village

L'élu souhaite faire un rappel de la neutralité du comité de village : le comité doit se conformer à la charte des comités de village. Si un membre se présente aux prochaines élections, ou s'il tient des propos hostiles ou vindicatifs envers les élus ou les services, il devra être exclu du comité.

La question se posera éventuellement pour l'élu référent du comité si celui-ci se présente sur une future liste électorale, Il est entendu que l'élu référent le restera jusqu'à l'ouverture officielle de la campagne électorale (début de l'automne 2025, le cas échéant)

3. Urbanisme

a. Vente de terrains privés

3 terrains privés sont concernés sur Blagon :

-la propriété de M. Duffaut, transaction en cours de finalisation avec un promoteur.

-la propriété Graza transaction en cours de finalisation avec un autre promoteur.

- La propriété de M Duriez. Transaction en cours de finalisation avec le promoteur Pichet.

L'opportunité d'un lotissement permet aujourd'hui des constructions plus en adéquation avec les besoins actuels, que celle de voir une hypothétique entreprise s'y installer, comme nous l'avions initialement souhaité. Ce qui n'exclut pas l'installation d'un ou deux petits commerces de proximité le cas échéant.

Le comité se questionne sur la surface possible de constructibilité sur les 2 premiers terrains mais n'a pas de plan pour obtenir la réponse dans l'immédiat.

Le comité demande donc à recevoir des plans des terrains vendus et si possible, sur les zones constructibles de Blagon suite à l'applicabilité du SCOT, puis lorsque le PLU sera mis en compatibilité.

b. Vente de terrains communaux

La Commune vend les terrains à l'arrière des bâtiments d'Opinion System et de la Confiance (environ 20 000 m²). Des négociations sont en cours.

La Municipalité estime que le projet de lotissement sur cette parcelle communale (accolée à celle de la Confiance) offrira une possibilité d'environ 80 logements en

RDC et R+1 dont 35% minimum d'habitations à loyers modérés, ou en accession facilitée (BRS) et demandera à ce que la priorité soit donnée aux Lantonnais.

Le comité s'interroge sur la suffisance des réseaux. La pression d'eau sera-t-elle suffisante pour ajouter autant de logements ?

L'élu répond que le promoteur devra fournir un projet d'étude comportant : fourniture des fluides, eau potable, eaux usées, bassin de rétention, assainissement, étude géologique et écologique, plan de végétalisation en accord avec la future charte paysagère.

Le comité doute que ce soit au promoteur d'endosser la responsabilité de déterminer la capacité de pompage en eau, sa charge, et pire, son augmentation.

Le comité pose également la question de l'assainissement qui sera réalisé (collectif, individuel, tout-à-l'égout).

Le comité se demande quels seront les impacts sur le futur :

- Voiries : quels travaux seront nécessaires et quelles en seront les nuisances ?
- Augmentation potentielle d'enfants impactant le nombre de classes en maternelle, élémentaire, secondaire et les conséquences sur les transports.

L'échéance souhaitée par la Municipalité pour la promesse de vente est 2025 avec une vente définitive prévue en 2026.

Toutes informations utiles seront données au comité par la Commune lorsqu'elle sera en mesure de le faire avec précision.

4. Lac

Un accord amiable a été verbalement conclu pour un échange de parcelles entre la Municipalité et les propriétaires concernés. La solution validée doit être signée prochainement, il s'agit d'un échange de parcelles (terrain incluant une fraction du lac et le parking en échange d'une parcelle de terrain équivalente, d'environ 3000m²).

Une fois cet accord signé, les projets d'aménagement du lac pourront reprendre :

- installation de rondins pour délimiter le parking.
- plantation d'un arbre à côté de la table PMR.
- installation d'un panneau « Baignade non surveillée » et des consignes d'usages.

L'élu demande à ce que le comité se réunisse une fois les accords signés pour étudier ou définir d'autres aménagements, si besoin :

Empoisonnement, chemin forestier, parcours de santé, trajet écologique et culturel avec panneaux indiquant les différentes essences d'arbres ou de feuillus.

5. City-stade

Les installations des jeux pour enfants sont terminées et les travaux du terrain multi-activité (pétanque, palets, mölkky, etc.) ont commencé et dureront environ 3 semaines. Le chantier est réalisé par les services techniques.

La terre retirée pour le décaissement de l'aire multi-activité ne sera pas étalée entre les jeux, tout de suite ; il faudra y revenir peut-être courant juin. C'est regrettable car çela aurait permis d'éviter les flaques lors des pluies.

L' élu signale que l'aire multi-activité sera un terrain de pétanque mis aux normes, au lieu d'un simple terrain plat, moins coûteux, demandé par le comité.

L' élu annonce qu'une demande est faite pour l'installation d'un portail plus adapté PMR ainsi que la réalisation d'un chemin PMR permettant de rapprocher ce portail des différents équipements de la place.

Le comité demande à ce que ce portail PMR soit placé à côté de l'arrêt de bus.

L'endroit serait plus facile d'accès : aujourd'hui, il faut passer entre les voitures et sur l'herbe (ancien fossé) pour accéder au portail actuel, ce qui exigerait aussi une adaptation en amont, voire la suppression d'une précieuse place de parking.

Le comité précise que le portail placé à côté de l'arrêt de bus ferait aussi réduire le coût du chemin PMR.

Le projet de haie le long de la 2 x 2 voies est toujours en réflexion.

La réalisation d'un point d'eau (a minima un bouton-poussoir dans un premier temps): est toujours en réflexion.

La mise en place d'une borne électrique : l' élu souligne qu'il est souhaitable d'attendre les travaux du PEI (voir partie 6 de ce CR).

Le comité demande pourquoi l'on ne peut pas se raccorder sur l'armoire existante.

L'électricité est toujours un élément problématique lors de la mise en oeuvre d'événements (Blagonnades notamment).

6. Pôle d'Echange Intermodal (PEI)

Aire de covoiturage : 28 places de parking supplémentaires prévues ; 5 places aux alentours des poubelles, 15 places sous le passage piéton Zoé, 8 de l'autre côté de la D5 au début de la route en direction de La Bucherie.

Abri vélo sécurisé : 20 places, une station de gonflage et un atelier de réparation au niveau de l'aire de bus.

Les bornes électriques pour la recharge des véhicules et vélos seront à prévoir.

À partir de septembre 2025, il n'y aura plus qu'un arrêt de bus sur Blagon : au niveau de la place de village. L'arrêt côté sud sera déplacé au nord, les bus devront donc faire le tour en empruntant le pont

Aire de covoiturage côté sud : le projet est en "stand-by" et pourra être étudié en fonction du niveau d'occupation des futures places de covoiturage créées.

7. Bus

Depuis mi-février, les lignes de bus Alego ont évolué. Sont opérationnelles :

La ligne 10 : Lèges - Blagon – Marcheprime

La ligne 9 : Lanton – Audenge – Marcheprime

La ligne 4 – Querquillas – clinique d'Ares – PEI d'Ares

L'élú confirme qu'il n'y a pas de ligne prévue pour relier Blagon à Lanton directement.

L'élú annonce qu'à partir de la rentrée de septembre 2025, compte tenu de la très faible demande de la part des familles, les arrêts de bus pour les enfants de maternelle et élémentaire des villages de Lanton, Cassy et Taussat seront suspendus dans un rayon de 3 Kms autour des écoles.

Le transport scolaire (maternelle et élémentaire) pour les enfants de Blagon continuera bien sûr d'être assuré en ligne directe, dans les mêmes conditions et avec un gain de temps supplémentaire.

La ligne 4 (Querquillas – polyclinique d'Ares, PEI d'Ares) passera par la rue principale d'Andernos, à proximité du collège et du lycée d'Andernos.

L'élú rapporte qu'il n'existerait plus de transport scolaire pour le collège et lycée d'Andernos. (annonce à confirmer ou infirmer par la COBAN). Il faudra prendre les bus de lignes et faire une correspondance entre les lignes 10 ou 412 et 4. L'arrêt de bus du lotissement les « Vents de mer » pour le collège/lycée n'existera plus dans l'immédiat.

Le comité fait part de ses inquiétudes concernant les retards liés aux correspondances (avec une potentielle attente de 30 minutes pour avoir la correspondance suivante et les conséquences qui en découlent, notamment sur les retards inscrits sur les dossiers scolaires des lycéens). .

Le comité fait également part de ses inquiétudes sur le fait que les bus sont remplis aux heures de retour de plage à partir du mois de mai. Les enfants doivent parfois laisser passer plusieurs bus avant de pouvoir monter dans un bus ayant de la place.

Le comité exprime enfin ses inquiétudes sur le changement de ligne à Querquillas (changement ligne 10 ou 412 et 4) et sur le fait qu'il n'y ait pas d'arrêt de bus au collège mais uniquement dans la rue principale d'Andernos. (Les enfants entrent au collège à 9-10 ans...). *Il est répondu qu'un arrêt au collège est normalement prévu.*

.

Cependant, la fréquence des bus étant plus élevée, cela devrait atténuer les temps d'attente et le nombre de places sera augmenté du fait que les passagers se répartissent sur plusieurs bus.

8.Sécurité

La demande d'éclairage du passage piéton au niveau de Zoé n'est pas prévue. Elle devrait être étudiée lors de la mise en place du PEI.

L'élu propose la pose de potelets le long du chemin piétonnier nord. Le comité n'y est pas favorable, car cela ne répond pas vraiment aux problèmes de sécurité. Le comité soumet l'idée de mettre en place des bordures bétons (comme posées récemment à Saint Jean-d'Ilac).

Passages piétons : demande déjà faite de refaire la peinture du passage piéton situé face à l'arrêt de bus.

On pourrait en profiter pour rénover également les autres passages piétons de Blagon.

9. CLCTP (Comité Local de Citoyenneté et de Tranquillité Publique)

Rien de particulier n'a été évoqué pour Blagon.

10. Charte paysagère

La rédaction de la charte paysagère est en cours, avec un bon avancement, suite à plusieurs ateliers de concertation. Cette charte définira des règles et usages sur toute la Commune concernant les aménagements paysagers : les haies, les clôtures, etc...

11. Printemps des Poètes

Cette manifestation nationale, initiée l'année passée sur Lanton, est reconduite cette année entre le 15 et le 30 mars. Des poèmes ou SLAM seront posés sur des supports au City-stade et au Lac.

12.Comptes-rendus

Le comité remonte le fait que le dernier compte-rendu a été modifié par la Municipalité sur la forme avant la publication. Celle-ci a pris 5 mois pour être réalisée.

L'élu confirme que le compte-rendu a été revu complètement après l'envoi de la version approuvée par le comité. La version n'était, a priori, pas compréhensible par un non-blagonnais donc le premier adjoint a souhaité le réécrire. N'ayant pas de disponibilité, la réécriture et la publication ont pris plus de 5 mois.

Un soin est à apporter à la rédaction des compte- rendus ce qui évitera des pertes de temps à tout le monde.

Le comité redemande une nouvelle fois (cf. CR du 12/09/2023) à ce que le comité ait en visu la version qui sera publiée.